

Niort, le 14 avril 2005

Ministère des solidarités, de la santé et de la famille
8, avenue de Ségur
75007 PARIS

A l'attention de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY,
Ministre

GG/FD/140403

Monsieur le Ministre,

J'ai été sensibilisée par le Président du conseil de vie social de l'EHPAD « Les Coteaux de Ribray », 1, rue Pieter Bruegel à NIORT (79000) sur les difficultés rencontrées par cet établissement au sein duquel les conditions de travail se détériorent en raison de point noir persistant ; le manque de personnel au quotidien.

L'établissement des « Coteaux de Ribray » est passé d'une surface de 2700 m² à 6533 m² sans aucune création de postes. Quant au nombre de résidents, il est passé de 68 avec un GIR de 417 à 90 résidents avec un GIR de 559. Les personnes à mobilité réduite, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés sont en constante augmentation. L'équipe de 12 aides soignants, équipe de nuit comprise, ne peut plus faire face, au quotidien, à la charge de travail.

Le Directeur de l'établissement visé a déposé en juin 2004 un dossier ciblant ses besoins en personnels auprès de vos services qui a fait d'une réponse ne lui accordant aucun poste supplémentaire, alors que rationnellement l'ouverture de 3 postes soignants s'imposait.

Il apparaît que les leçons de la catastrophe de l'été 2003 n'aient pas été tirées. Il est impératif de prendre au plus vite des mesures efficaces permettant l'embauche de personnels de soins. Même si les créations d'emplois annoncées par le plan Raffarin ne sont pas totalement satisfaisantes, il s'agit, maintenant de les réaliser. Les 2 000 conventions tripartites prévues pour l'année 2004 sont loin d'avoir été réalisées.

Je sais quelles difficultés, en particulier, budgétaires, retardent la mise en œuvre de ces mesures, mais il s'agit là d'une priorité.

La solution, pour l'établissement en question qui rencontre véritablement des difficultés de fonctionnement, réside en l'ouverture de 3 postes de personnels de soins.

Je suis prête à voir, avec vous, quelles sont les possibilités pour faire avancer ce dossier, pour envisager des solutions concrètes à fin de remplir cette exigence d'embauche.

Restant à votre disposition et comptant sur une réponse à cette proposition de réflexion commune et efficace, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Geneviève GAILLARD

Niort, le 19 avril 2005

EHPAD des Côteaux de Ribray
1, rue Pieter Bruegel
79000 NIORT

A l'attention de Monsieur Roger RIVET,
Président du Conseil de Vie Sociale

GG/FD/190402

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre copie du courrier que vous avez adressé au Premier Ministre concernant les difficultés rencontrées par l'EHPAD des Côteaux de Ribray. C'est avec intérêt que j'en ai pris connaissance et je vous en remercie.

Sensible au problème exprimé dans votre correspondance, je vous informe que je suis intervenue auprès du Ministre des Solidarités, de la Santé et de la famille afin que soient prises des mesures concrètes en termes d'ouverture de postes de personnels de soins non seulement dans l'établissement des Côteaux de Ribray mais aussi dans tous les EHPAD de notre territoire dans le but essentiel, bien sûr, d'éloigner le risque de revivre le drame humain national de la canicule de l'été 2003. Il est en effet temps que les annonces faites dans le plan Raffarin soient mises en œuvre.

Je ne manquerai pas de vous transmettre copie de la réponse qui me sera faite par Monsieur Douste-Blazy.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et de l'intérêt que vous portez au bien être de nos anciens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD